

## Faits saillants du rapport financier 2023 Séance ordinaire du 11 juin 2024

Conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2023, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier a été vérifié et présenté aux membres du Conseil par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et déposé lors de la séance du Conseil municipal d'avril dernier. Si vous souhaitez en prendre connaissance plus en détail, je vous invite à consulter les documents : États financiers 2023 et Rapport du vérificateur disponibles sur le site internet de la Ville.

### LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2023 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 12 994 776 \$ et les dépenses ont totalisé 12 145 319 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, remboursement de la dette, activités d'investissement, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement de 1 588 096 \$.

Au 31 décembre 2023, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 5 979 670 \$. Le service de la dette est passé de 8 331 300 \$ en 2022 à 9 760 100 \$ en 2023.

### LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2023 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Jean-Yves Trottier, CPA, CA, M. Sc. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, en date du 9 avril 2024. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Saint-Césaire.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Saint-Césaire au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

### TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ – c. T-11.001) prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du Conseil reçoit de la Ville, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (*Référence au rapport financier page S45*).

### Aperçu des principaux mandats et réalisations exécutés en 2023 Principales acquisitions

• Remplacement des panneaux électroniques à l'intersection des routes 112/233	102 000 \$
• Changement du serveur informatique	95 000 \$
• Acquisition d'un camion autopompe-citerne pour le service Incendie	785 000 \$
• Acquisition d'un camion pour le service des Travaux publics	52 000 \$

### Entretien des infrastructures routières et réseau public

- Travaux de réfection et de remplacement de ponceaux sur le rang du Bas-de-la-Rivière Nord d'une somme de 6 509 657 \$ (avec une aide financière du Programme d'aide à la voirie locale) ;
- Travaux de réfection et aménagement de la rue De Versailles d'une somme de 5 057 507 \$ (aide financière du programme TECQ 2019-2023) ;
- Plusieurs mandats de services professionnels en lien avec la planification des travaux d'infrastructures.

Luc Forand  
Maire